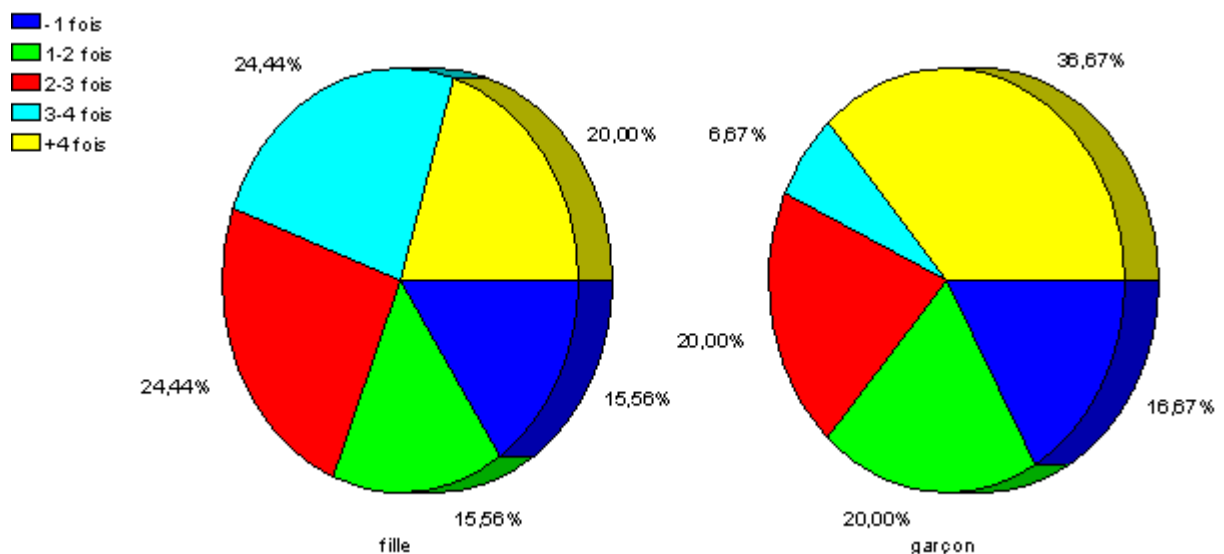


Réponse à l'hypothèse

Nous allons vérifier si l'hypothèse suivante est plausible :

L'achat sur Internet chez les lycéens : le lieu de scolarisation / d'habitation est-il une vraie contrainte ?

Graphique représentant la fréquence d'achat suivant le sexe de l'individu

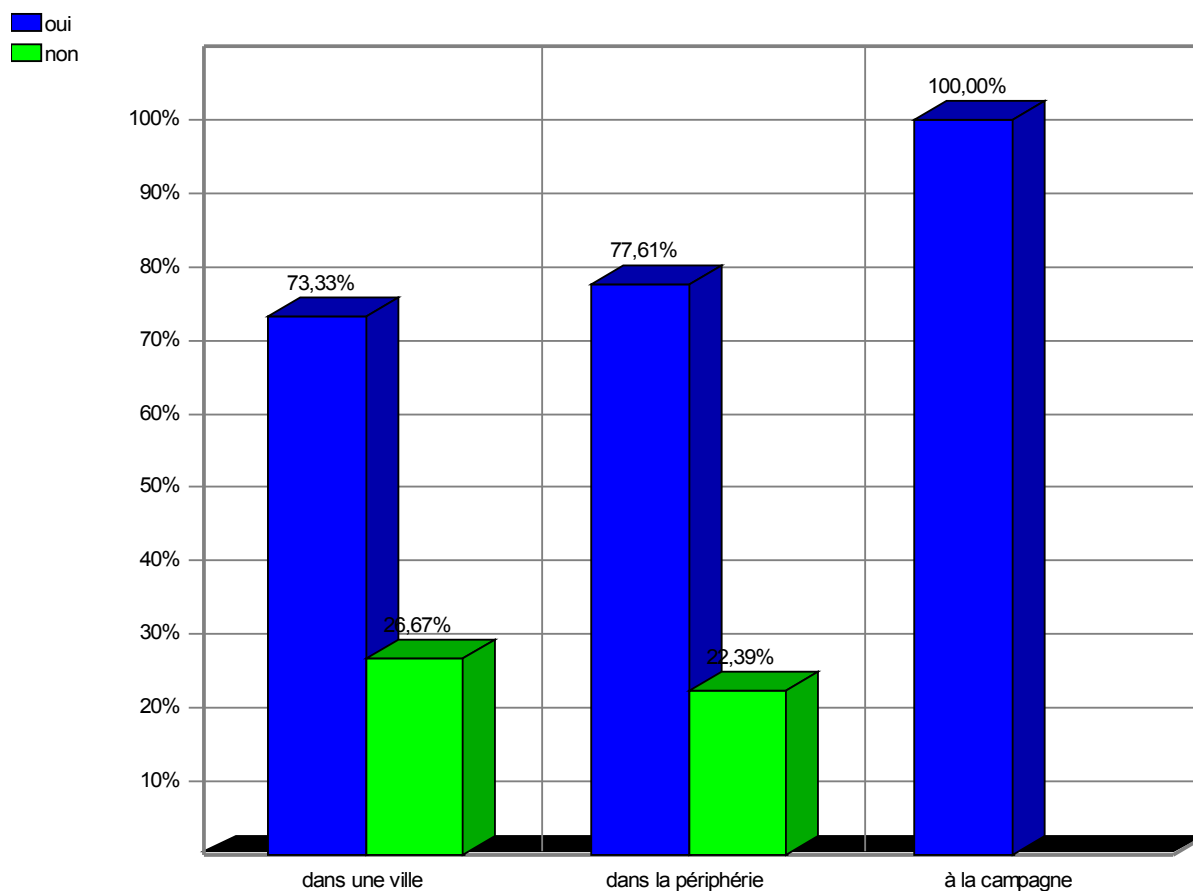


Combien de fois par an ? (achat sur le net) De quel sexe êtes-vous ?

Nous pouvons voir sur ce graphique, dans un premier temps pour les filles, que les fréquences d'achat sur le net dominantes sont entre deux et quatre fois par an, ce qui représente un total de 48,88 %. Cependant, une partie non-négligeable achète moins de 2 fois par an (31.12%)

Concernant les garçons, les écarts sont plus marqués : on peut constater que 36.67% d'entre eux achètent + de quatre fois par an, tandis que seulement 16.67% achètent moins d'une fois par an.

Représentation graphique des personnes ayant déjà acheté sur internet, suivant le lieu de scolarisation.

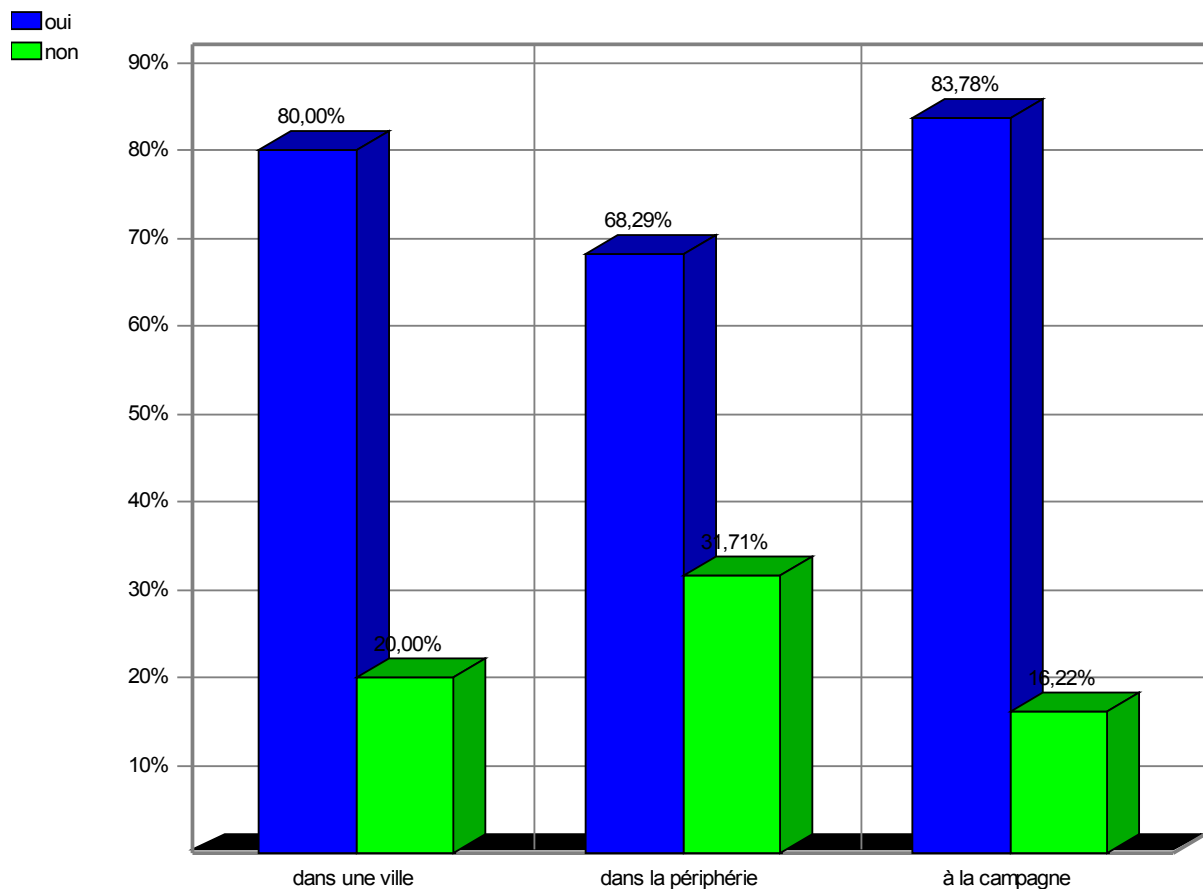


Avez-vous déjà acheté sur Internet ? Quel est votre lieu de scolarisation ?

On peut remarquer que plus les individus sont scolarisés en campagne, plus ils achètent sur Internet : en effet, on peut lire sur le graphique que la totalité des campagnards interrogés ont déjà acheté sur Internet. En revanche, 26.67% des personnes scolarisées en ville n'ont jamais acheté sur internet.

On peut donc conclure que le lieu de scolarisation a une influence sur les achats sur Internet, l'écart des acheteurs en la zone urbaine et la zone rurale est important.

Graphique représentant les achats sur Internet suivant le lieu d'habitation.



Avez-vous déjà acheté sur Internet ? Quel est votre lieu d'habitation ?

En revanche, dans le cas présent, l'hypothèse n'est pas validée: le nombre de personnes n'ayant jamais acheté sur Internet est relativement équivalent suivant les différents lieux.

Donc le lieu d'habitation n'influence pas les achats sur Internet.

Cependant, suite à ce qui a été vu dans les parties précédentes, les téléchargements illégaux (entres autres) entraînent une baisse du nombre d'acheteurs sur le net. On pourrait alors soumettre une nouvelle hypothèse: Est-ce que le téléchargement illégal « détruit » le e-commerce?